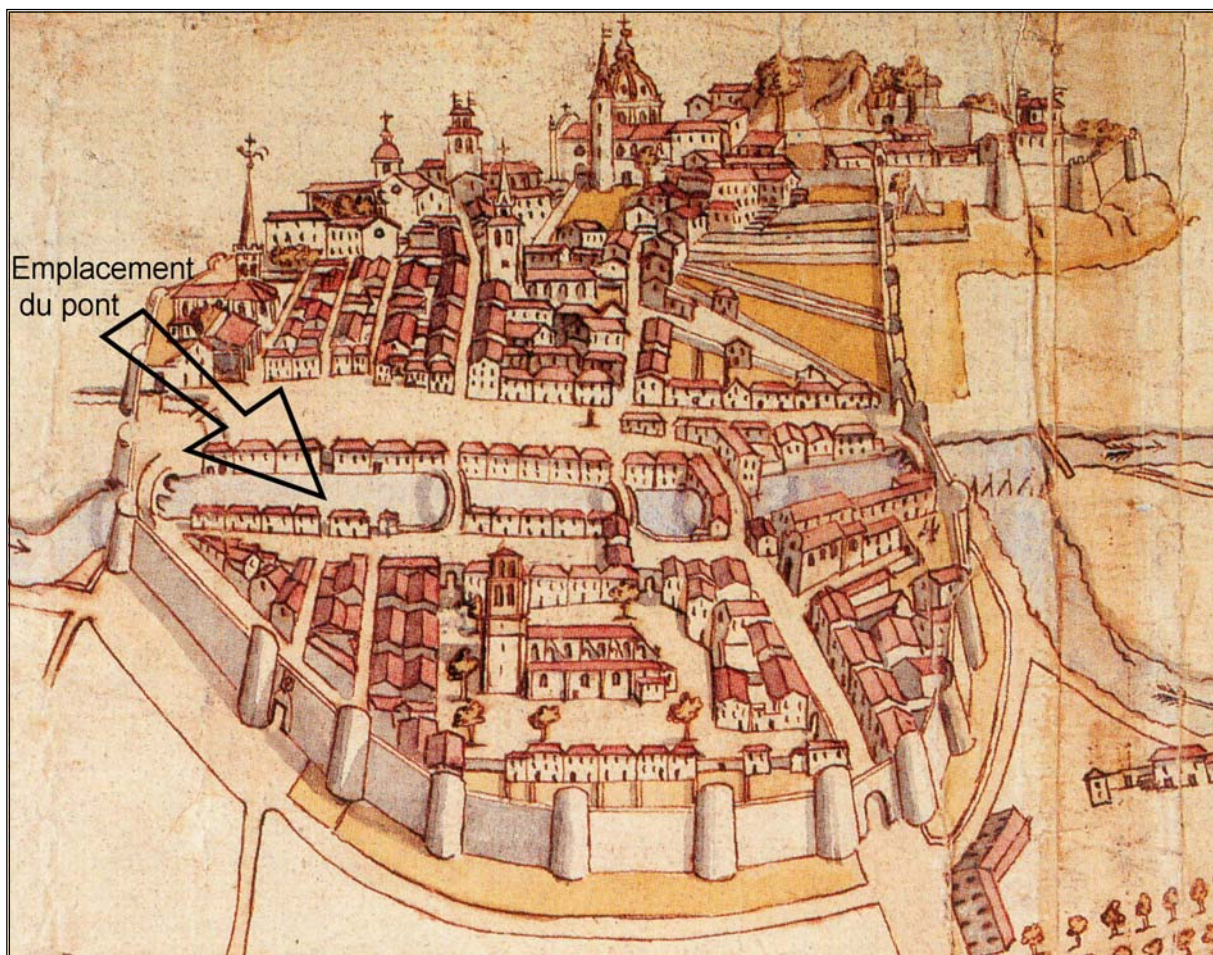


**Tableau de la vie quotidienne à Montbrison au XVIII<sup>e</sup> siècle  
Construction d'un pont sur le Vizézy : le Pont d'Argent (1740-1741)**



Gravure représentant Montbrison en 1732 (archives de la Diana).

**A** ses entrées, Montbrison arbore les "quatre fleurs" qui lui ont été attribuées au titre du concours national des villes fleuries. Parmi celles-ci, une ne lui viendrait-elle pas de l'effort de réhabilitation fait, ces années dernières, s'appliquant aux quais et aux ponts sur le Vizézy ? Un ensemble aussi remarquable qu'inattendu ... "une petite Venise d'été" ...

La perspective qui se développe du pont Saint-Louis jusqu'au Pont Saint-Jean flatte l'œil agréablement. Qui n'a ressenti, à sa vue, un petit pincement au cœur, avec un brin de nostalgie, un rien de romantisme,

le charme tranquille, quelque peu suranné mais envahissant qui fait qu'en cet instant on se sent bien sur cette terre forézienne. La cité peut ainsi s'enorgueillir de ses quais et de ses ponts. Ponts jetés à profusion puisqu'ils se mettent à six, en moins de cinq cents mètres pour faire se joindre les deux rives du cours d'eau. Ponts si souvent franchis, modestes cependant et familiers, que la vie quotidienne et fébrile d'aujourd'hui rejette dans l'oubli. Mais de ces ponts qui peut dire en bien connaître l'histoire ?

A nos lecteurs, nous voudrions faire-part de deux textes qui sont des minutes établies par le notaire royal Annet Duby, minutes issues des archives de la Diana<sup>1</sup>. Elles ont été l'une et l'autre rédigées le 31 juillet 1740, par le maître. Grâce à ces textes nous espérons retenir l'attention du lecteur et susciter son intérêt à propos de l'un des ponts du Vizézy. Peut être n'est-il pas le plus ancien ou le plus célèbre, mais au cours des temps il fut parfois nommé : "pont d'Ecotay", "pont des Auvergnats", "pont des Lombards", le plus souvent cependant la mémoire collective a retenu : "pont d'Argent"...

#### Premier texte

*Devis du pont à faire sur la rivière de Vizézy vis à vis la porte d'Ecotay et la rue Précomtal.*

*Primo : led pont sera en pierre de quarante huit pieds de longueur et de treize pieds de largeur en toute œuvre et quinze pieds et six pouces de hauteur depuis l'eau jusques au-dessus des garde-fous led pont sera à deux arcades de pierres de taille en massonnerie "revéties" (sic)*

*Secundo : il y aura un éperon dans le milieu de six pieds d'épaisseur et de vingt trois pieds et six pouces en longueur et de la hauteur de sept pieds et six pouces depuis la pointe jusques à l'eau lequel éperon sera fait de pierres de taille taillées englées de trois côtés et reborderont d'un pouce et demy les unes sur les autres liées en fert et la massonnerie excédera de tous les côtés d'un pied.*

<sup>1</sup> Les deux actes sur lesquels s'appuie cette étude ont été publiés dans le bulletin de la Diana, tome n°50, pages 211 à 216, année 1987, sans commentaire, sous la plume de M. Jean Bruel, alors secrétaire en exercice.

*Tertio : il faudra faire deux culées de chaque côté de la rue de la Tupinerie en pierre de taille aussi liées de fert chacune de ces deux culées sera de cinq pieds de hauteur sur dix huit de longueur compris la deffense d'eau et trois pieds d'épaisseur et au milieu de celle du côté de la Tupinerie on conservera l'embouchure du conduit latrinal qui se jette dans la rivière et led conduit sera fait et recouvert de cadettes<sup>2</sup> dans toute son étendue depuis lad embouchure jusques à l'extrémité des maisons desd Latanerye et d'Antoine Laffond."*

*Quarto : les gardes fous auront trois pieds de hauteur en massonnerie sur quinze pouces d'épaisseur et seront couvertes de cadettes appées en fert le tout conformément au plan cy joint<sup>3</sup> et tout le pont sera pavé depuis la rue Tupinerie jusques a celle de la porcherie.*

*Signatures : Chaland - Dumont - Chirat - Fougerouse - Bochetal - Dupuy - Morel - Souchon - Barrieu - Latanerye - Poyet - Jamier - Semenoz - ... Duby notaire royal--paraphé en conséquence de l'acte passé aujourd'huy trente et un juillet mil sept cent quarante.*

Au-delà d'une date précise nous avons là, malgré certains termes utilisés, une description très minutieuse de l'ouvrage à réaliser. En quatre paragraphes, ce devis non chiffré, résultat d'après discussions, chacun ayant apporté son point de vue, nous donne des renseignements précieux : but poursuivi, situation de l'ouvrage, nature des abords du nouveau pont et les noms d'un certain nombre de demandeurs. Comme tout devis, il indique : l'allure générale de la nouvelle

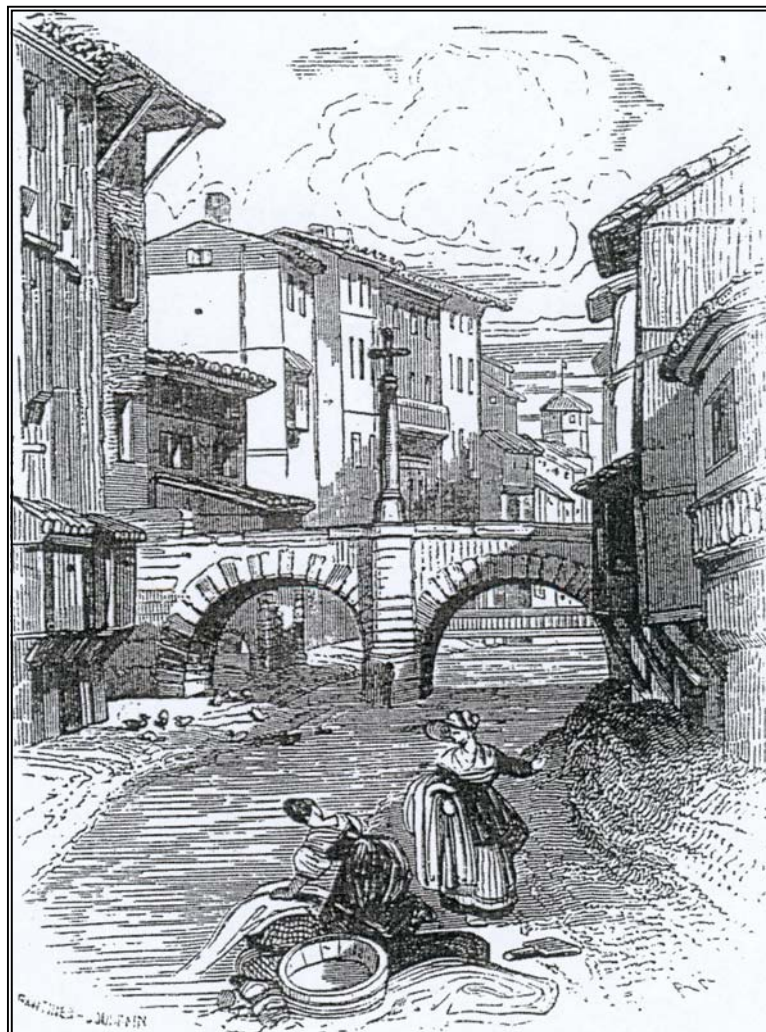
<sup>2</sup> Les « cadettes » : pierres taillées, carrées ou rectangulaires pour les pavages ou la couverture des conduits.

<sup>3</sup> Il est fort regrettable que le plan mentionné ne soit pas joint à la minute ci-dessus.

construction, les principales dimensions à prévoir et jusqu'au façonnage des pierres utilisées. Celles-ci seront "anglées" de trois côtés, ... liées au fer (happées), ... la chaussée sera pavée ... lors de la conservation du conduit latrinal issu de la rue Précomtal, la couverture sera réalisée avec des cadettes ... Nous avons là une attestation de l'existence de cette structure préexistante à laquelle s'attachait un certain souci d'hygiène et de propreté urbaines ...

Si la valeur du pied choisie est de 32.4 cm et le pouce utilisé de 2.7 cm, on obtient pour le futur pont envisagé les dimensions suivantes ou environ : longueur 15.52 m ; largeur 4.21 m ; hauteur au-dessus de l'eau de 5.02 m avec un éperon

d'épaisseur de 1.94 m ; longueur 7.61 m ; hauteur 2.42 m ; les culées auront chacune une hauteur de 1.62 m sur une longueur de 5.83 m et 0.97 m d'épaisseur ; quant aux garde-fous ils auront une hauteur de 0.97 m et une épaisseur de 0.40 m ; de plus le pont du côté de la Tupinerie prendra naissance entre les immeubles Latanerye et Laffond tandis que du côté de la porte d'Ecotay (rue Rivoiry autrefois, de nos jours rue Rivoire) sa sortie sera libre comme elle l'est de nos jours. Il est à noter que le devis ne mentionne pas le promontoire-support de croix, ni celle-ci, qui apparaissent sur la vue du XIX<sup>e</sup> s. et « encore en 1840 » (note Madame Fournier-Néel).



Pont d'Argent – Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle

## Deuxième texte

*Adjudication et devis pour la construction du Pont d'Argent de Montbrison faits par Mrs Dumond, Poyet, Dupuy, Barrieux et autres au profit de Simon Chaland et autre Simon Chaland, père et fils, du 31 juillet 1740 - (acte délivré et expédié).*

*Par-devant le notaire royal réservé pour la ville de Montbrison soussigné en présence des témoins après nommés sont comparu noble Anne Dumont conseiller du Roy juge royal chastelain de la ville et prévostée de Montbrison, noble Jacques Barrieux avocat en parlement, Me Mathieu Poyet, Me Benoist Morel, Me Gabriel Jamier et Me Gaspard Chirat tous quatre notaires royaux aussy réservés pour lad ville, Me Jean Marie Bochetal, Me Gilbert Souchon, Me Pierre Chaul et Me Benoist Fougerouse tous quatre procureurs en cours dud Montbrison, Me Hugues Latanerye aussy procureur en cours, noble Claude Dupuy avocat en parlement, sieur François Semenol bourgeois tous résidans aud Montbrison parroisse Saint André... Lesquels pour le bien et utilité des habitants de cette ville dans laquelle il ny a qu'un seul pont sur la rivière de Vizézy qui soit praticable qui est à l'extrémité de lad ville et qui menasse même ruine ayant fait attention qu'il y avait autrefois un pont sur lad rivière qui communiquait de la rue de la porcherie à cette de la Tupinerie et vis à vis la porte d'Ecotay qui était le plus commode et le plus à portée pour toutes les voitures et lequel par conséquent il serait avantageux et d'une nécessité de faire reconstruire pour le bien de lad ville lesd sieurs Dumont, Barrieu, Poyet, Morel, Jamier, Chirat, Bochetal, Souchon, Chaul, Fougerouse, Latanerye, Dupuy et Semenol ... (quatre lignes non écrites) ... habitants des rues voisines de lad place du pont ont tant pur*

*l'utilité publique que pour la leur propre proposé à l'agrément de Monseigneur l'intendant de se cotiser entre eux et quelques autres habitants desdites rues pour fournir à une partie de la construction dud pont et ayant fait entre eux une somme de trois cents livres et espérant trouver par la quête qui pourra être faite quelques deniers et obtenir de Monsieur l'intendant une imposition sur les habitants de la ville ont proposé de donner le prix fait pour la construction dud pont et après les publications qui ont été faites plusieurs particuliers s'étant présentés Simon Chalan marchand demeurant à Montverdun a fait offre au rabais de faire lad construction suivant le plan et le devis fait double pour la somme de neuf cent quatre vingt livres et personne n'ayant voulu faire des mises au rabais et au-dessous de lad somme lesd sieurs Dumont, Barrieu, Poyet, Morel, Jamier, Chirat, Bochetal, Souchon, Chaul, Fougerouse, Latanerye, Dupuy et Semenol luy ont donné comme yls luy donnent par les présentes la construction à faire dud pont sur la rivière de Vizézy où était autrefois le pont appelé le "pont d'argent" laquelle construction led Chalan et avec luy autre Simon Chalan son fils et donnataire solidairement l'un pour l'autre et fait pour le tout sans division ny dissention de biens à quoy ils renoncent ont accepté comme yls acceptent lad construction à faire dud pont suivant le plan et devis fait double et paraphé par lesd sieurs Dumont, Barrieu, Poyet, Morel, Jamier, Chirat, Bochetal, Souchon, Chaul, Fougerouse, Latanerye, Dupuy et Semenol... led Chalan fils et le notaire soussigné laquelle construction ils promettent et s'obligent de faire conformément aud plan et devis et mettre dans sa dernière perfection de jourd'huy à un an et notamment de faire l'éperon et les deux culées avant la toussaint prochain moyennant la somme de neuf cent quatre vingt livres acompte de laquelle lesd sieurs*

*Dumont, Barrieu, Poyet, Morel, Jamier, Chirat, Bochetal, Souchon, Chaul, Fougerouse, Latanerye, Dupuy et Semenol... ont présentement réellement et comptant payer aud Chalan père et fils celle de trois cent livres par eux et quelques autres habitants desd rues voisines dud pont fournies de gré à gré et à l'égard des six cent quatre vingt livres restantes les Chalan en seront payés après la confection et perfection dud pont sur les premiers derniers qui proviendront de la quête qu'yls promettent de faire de l'agrément de Monseigneur l'intendant et de l'imposition qu'il voudra bien accorder pour raison de ce sans néantmoins que les sieurs Dumont, Barrieu, Poyet, Morel, Jamier, Chirat, Bochetal, Souchon, Chaul, Fougerouse, Latanerye, Dupuy et Semenol... entendent s'engager personnellement payer en leur nom ainsy l'ont voulu et promis observer à peyne de tous dépens dommages et intérêts par obligation de biens soumissions renonciations et clauses nécessaires ... fait et passé dans l'étude dud Sieur Poyet où lad étrousse a été faite le dimanche dernier juillet après midy mil sept cent quarante en présence de Jean Baptiste Fareley et de Louis Vanerel tous deux praticiens résidants aud Montbrison qui ont signé avec les parties exceptés led Simon Chalan père qui a déclaré ne le scavoir faire de ce enquis et sommé..." Dubu N.R. (suivent dix sept signatures) contrôlé à Montbrison le 24 aoust 1740, reçu six livres ... Levacher.*

Après une justification très argumentée de la construction envisagée faite par les demandeurs qui sollicitent l'agrément de l'administration du moment, ceux-ci s'engagent pécuniairement et donnent à prix fait aux sieurs Chaland Père et fils, le soin de la réaliser.

Les travaux de cet ouvrage qu'ils nomment le "pont d'Argent" devront être

faits dans des délais précis et pour une somme de 980 livres dont ils versent, ce jour, un acompte de 300 livres aux réalisateurs. On peut s'étonner de voir un tel ouvrage, complexe, spécifique, être confié à Simon Chaland *marchand de Montverdun* sans autre précision de qualification pour lui et son fils (ce dernier seul signe à la minute). Cependant le fait d'entreprendre ainsi une telle construction n'était pas si étrange au XVIII<sup>e</sup> siècle. La qualité de *marchand* notait certes le plus souvent l'idée d'échange possible entre une marchandise, voire un service rendu, contre une somme d'argent entre deux individus. On était *marchand orfèvre, marchand tanneur, cirier, voiturier* ... mais cela pouvait aussi aller bien au-delà du simple commerce de denrées ou de matériaux. Un marchand enrichi pouvait parfaitement jouer d'autres rôles : prêteur ou banquier, se porter caution, financer ou être le support d'un projet (disons promoteur), etc... Les Chaland, ici, assureront l'aspect financier de l'affaire durant la réalisation, mais ils en confieront la tâche et la partie technique à un maître maçon et à son équipe. Pour nos Montbrisonnais du XVIII<sup>e</sup>, la garantie recherchée est autant liée à la solvabilité de l'entrepreneur qu'au « savoir-faire ». Les Chaland de Montverdun étaient fréquemment parties lors de tels actes notariés. Provinciaux enrichis, brasseurs d'affaires, habiles négociants, fermiers de divers domaines dont celui dud prieuré, ils avaient pris rang dans la bourgeoisie active de l'époque.

Les noms de nombreux personnages sont mentionnés dans les deux actes ci-dessus. La liste est constituée de gens appartenant majoritairement « au monde judiciaire » et tous font partie de la bonne bourgeoisie de l'époque. Ils demeurent dans les rues situées à proximité du futur pont : Tupinerie, Précomtal... Cette énumération est éloquente et nous fait

pressentir le nombre important d'hommes de loi exerçant alors leur art dans la capitale du Forez. Il y a là un avocat juge royal châtelain de la ville, quatre notaires, cinq procureurs (personnes ayant le droit d'agir en justice au nom d'une autre personne), un avocat, deux clercs, un bourgeois et le notaire recevant.

La somme présentée en acompte à l'adjudicataire, bien qu'étant parfaitement correcte n'engage chacun des solliciteurs qu'à la hauteur moyenne de 23 livres et quelques sols. Cette contribution peut paraître modeste mais il est vrai que les demandeurs ne seront pas les seuls bénéficiaires du nouveau pont, d'autres participations viendront précédant l'imposition sur l'ensemble de la cité.

**Le pont « disparu »  
Le nouveau pont « d'Argent »**

On ne peut lire les deux textes sans s'arrêter sur les indications suivantes : *Pont d'Argent, une nécessité de faire reconstruire pour le bien de lad ville qu'il y avait autrefois un pont sur lad rivière qui communiquait de la rue de la Porcherie à cette de la Tupinerie et vis à vis de la porte d'Ecotay.*

« Pont d'Argent », le choix de cette appellation, avant la réalisation même, ne s'est pas fait spontanément ce 31 juillet 1740, mais plus sûrement faut-il voir là un apport dû à la mémoire collective. Celle-ci avait gardé vivace cette dénomination appliquée à un pont disparu. Quel était-il autrefois ? Une espèce de pont « au change » fréquenté des « lombards » et des prêteurs des siècles passés ? Et l'on pense : trébuchet, coins, manipulation de pièces de monnaie, changeurs, usure, lettres de change, effets de commerce, tractations ... le tout résumé en un seul mot

respecté et magique. Peut-être... mais il n'en était pas moins fréquenté par les gens venant d'Ecotay depuis les montagnes du soir et de l'Auvergne voisine.

Quand et comment a disparu l'ancien pont ? Quel aspect avait-il ? Qu'il y ait eu un pont auparavant, c'est fort probable. Devant quels problèmes délicats se seraient trouvés nos gens du XVIII<sup>e</sup> siècle si l'emplacement prévu, en alignement des deux rues, de part et d'autre de l'ouvrage, n'avait conforté leur souhait en 1740 ? L'examen du plan de 1732 où le pont est absent atteste du bon emplacement choisi et de l'existence d'un précédent.

L'ancien était-il un ouvrage de bois ou de maçonnerie, qui peut le dire ? ... De même sa disparition ne laisse place qu'à des hypothèses.

La Guerre de Cent ans marqua-t-elle sa disparition ? Après le passage de 1356, la prise de Montbrison le 19 juillet 1359 par Buet et Jacques Wint, la destruction presque complète de la ville en 1422 par Flamands, Bourguignons, Tards-venus..., était-il toujours là ?

Le 14 juillet 1562 les troupes du Baron des Adrets avec les couleuvrines bombardent, éventrent la porte d'Ecotay et s'emparent de la ville. Le pont d'Argent est-il détruit ? Cela est peu vraisemblable, ce serait attribuer bien d'efficacité aux canons de l'époque tirant depuis l'au-delà des fossés. Quel jeu de hasard ?

Nous arrivons à une supposition plus sérieuse. En 1572, *il y eut*, dit la chronique rapportée par Claude Rochigneux dans son ouvrage *Le Forez de nos ancêtres* (page 31), *cette année-là, des inondations printanières, inondations durant lesquelles les eaux du Vizézy emportèrent non seulement le quartier haut de la Tupinerie, les halles, les deux ponts de la ville mais aussi une des tours de la porte Saint-Jean ne laissant debout que celle affectée au domicile du bourreau.*

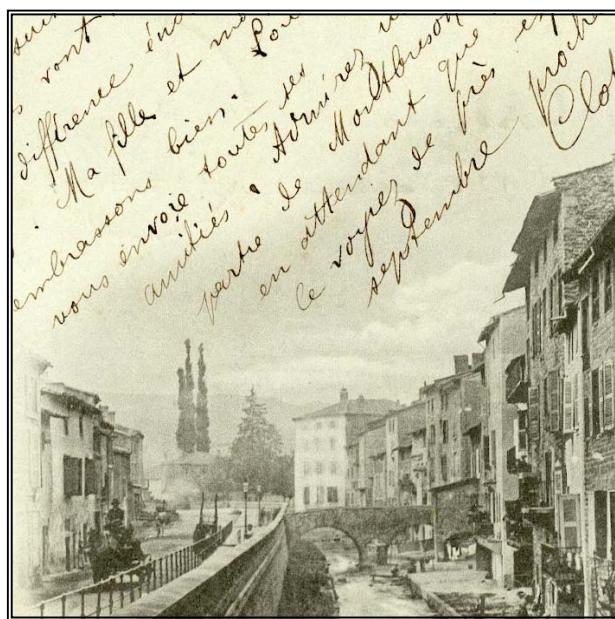
On est porté à penser que cette situation cataclysmique, tellement exceptionnelle, a pu aisément être à l'origine de la disparition du premier pont d'Argent, malgré l'imprécision des mots *les deux ponts de la ville*. Si l'on accepte cette dernière hypothèse faite, Montbrison fut donc privée de cette voie de pénétration durant 168 ans<sup>4</sup>. C'est bien assez pour justifier le mot *autrefois* du texte et pour que puisse se faire profondément ressentir la nécessité de rétablir un nouveau pont à cet endroit. Que l'aboutissement de cette revendication se situe dans les années 1740 montre l'importance commerciale mais aussi administrative prise par la rue Tupinerie, peut-être au détriment de la Grande Rue, plus huppée, plus aristocratique naguère. Avocats, procureurs, notaires, voire juges et fonctionnaires royaux du baillage, couche sociale montante, influente, motivée et active, ayant à présent pignon sur rue dans la Tupinerie et aux alentours, renforce l'importance de ce « nouvel axe vital » de la cité. Les commerces de deuxième ordre y sont d'ailleurs plus rares. Cette évolution confirme pourquoi la revendication au sujet du pont a pris naissance en ces temps. Sans être grand clerc on peut aussi établir la relation entre le désir de ces gens influents et le fait qu'ils possédaient des vignobles et terres sur les collines au-delà de la rive droite du Vizézy. Les pétitionnaires joignent à l'intérêt collectif leur propre intérêt, car comme il était d'usage au XVIII<sup>e</sup> siècle, toute bonne maison aimait pouvoir acheminer vers ses arrières, cours, jardins, dépendances, les denrées vivrières et domestiques : grains, fruits, fourrages, etc., issus des propriétés et domaines. Les facilités d'accès qu'allait offrir le nouveau pont, valaient bien un

sacrifice financier d'ailleurs très supportable. Montbrison commençait à se sentir à l'étroit « intra muros ». Le pont se fera donc à la satisfaction et au profit de tous.

Malgré tous les éléments nouveaux contenus dans les deux minutes du notaire Duby, notre curiosité reste en partie insatisfaite, insatisfaite des « non-dits ». On voudrait tellement savoir... Il faut se résigner, comprendre que l'aspect historique en particulier se rapportant à l'ancien pont d'Argent ne pouvait être un souci essentiel des contractants réunis en la circonstance pour une demande visant à établir une facilité de communication et par les formalités d'une adjudication au meilleur prix. Ces gens du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient-ils susceptibles d'ailleurs de nous faire part d'autres précisions ?

**Marie Grange et Jean Guillot**

**Village de Forez n° 102, octobre 2005**



Le pont d'Argent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle  
d'après une carte postale ancienne  
(Collection Pierre Drevet)

<sup>4</sup> Le « pont rouge », pont Saint-Louis d'aujourd'hui, ne fut édifié dans sa forme actuelle qu'avec le comblement des fossés, la destruction des murailles et l'apparition des boulevards au XIX<sup>e</sup> siècle.